

## Estimation de votre impôt sur les revenus 2014

### Synthèse des données et résultats

#### Données de votre simulation

Nombre de parts	1
<u>Revenus net catégoriels</u>	
Traitements et salaires, pensions et rentes viagères	30 020 €
BIC, BNC, BA	0 €
Revenus fonciers	3 780 €
Revenus mobiliers	0 €
Déficits globaux des années antérieures	0 €
<b>Revenu brut global</b>	<b>33 800 €</b>
<u>Charges déductibles</u>	0 €
<u>Revenu fiscal de référence</u>	33 800 €
<u>Réductions et crédits d'impôt</u>	380 €

#### Résultats de votre simulation

Revenu net imposable 33 800 €

Application du barème progressif

Tranches	Taux	Revenus	Impôt
Jusqu'à 9690 €	0,00 %	9 690 €	0 €
Entre 9690 € et 26764 €	14,00 %	17 074 €	2 390 €
Entre 26764 € et 71754 €	30,00 %	7 036 €	2 111 €
Total	13,32 %	33 800 €	4 501 €

<b>Impôt issu du barème</b>	<b>0 €</b>
- Déduction du quotient familial plafonné	0 €
- Décôte	0 €
<b>= Impôt sur les revenus soumis au barème</b>	<b>4 501 €</b>
- Réductions d'impôt	380 €
+ Impôt proportionnel	0 €
+ Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus	0 €
- Crédits d'impôt	0 €
<b>= Impôt net</b>	<b>4 121 €</b>
<i>Le plafonnement global des niches fiscales est de</i>	0 €

#### Informations complémentaires

Prélèvements sociaux	586 €
Montant des dons reportable sur les exercices suivants	0 €
Réductions d'impôts reportables sur les exercices suivants	0 €
Déficits fonciers imputables sur les revenus fonciers des exercices suivants	0 €

## Données détaillées de votre simulation

### Foyer Fiscal

Vous êtes : Célibataire ou divorcé vivant seul

Vous avez : 0 enfants célibataires mineurs

0 enfants majeurs non mariés/non pacsés de - de 21 ans (25 ans s'ils poursuivent leurs études) ou infirmes, demandant le rattachement

0 enfants majeurs mariés/pacsés ou chargés de famille de - de 21 ans (25 ans s'ils poursuivent leurs études) ou infirmes ainsi que leurs conjoints et enfants, demandant le rattachement

dont : 0 enfants invalides

Nombre de personnes invalides vivant sous votre toit (hors enfants) 0

Votre situation :

Etes-vous invalide ? non

Vous avez des enfants non comptés à votre charge, que vous avez supportés à titre exclusif ou principal pendant au moins 5 ans en tant que parent isolé, et n'avez aucune autre personne à votre charge non

Vous avez plus de 75 ans et êtes ancien combattant ou votre conjoint décédé l'était ou vous percevez une pension de veuve de guerre non

### Traitements et salaires, pensions et rentes viagères

	Vous	Conjoint	Autres
<u>Traitements et salaires</u>	33 356 €	0 €	0 €
dont gains de levée d'options	0 €	0 €	0 €
Frais professionnels	Forfait	Forfait	Forfait
Abattement forfaitaire	3 336 €	0 €	0 €
Frais réels			
<b>Net</b>	<b>30 020 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>Pensions et rentes viagères à titre gratuit</u>	0 €	0 €	0 €
Abattement 10% (foyer fiscal)	0 €		
<b>Net imposable du foyer fiscal</b>	<b>0 €</b>		
<u>Rentes viagères à titre onéreux</u>			
Moins de 50 ans	0 €		
De 50 à 59 ans	0 €		
De 60 à 69 ans	0 €		
A partir de 70 ans	0 €		
<b>Revenu catégoriel net du foyer</b>	<b>30 020 €</b>		

## BIC, BNC, BA

---

<u>Bénéfices industriels et commerciaux</u>	<b>Vous</b>	<b>Conjoint</b>	<b>Autres</b>
Régime	Réel	Réel	Réel
Bénéfice imposable ou chiffre d'affaires HT si régime Micro	0 €	0 €	0 €
Activité de vente ou de fourniture de logements			
Adhésion à un CGA	non	non	non
<u>Bénéfices non commerciaux</u>			
Régime	Réel	Réel	Réel
Bénéfice imposable ou chiffre d'affaires HT si régime Micro	0 €	0 €	0 €
Adhésion à un CGA	non	non	non
<u>Bénéfices agricoles</u>			
Régime	Réel	Réel	Réel
Bénéfice imposable ou chiffre d'affaires HT si régime Micro	0 €	0 €	0 €
Adhésion à un CGA	non	non	non
<b>Total Imposable</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Foyer</b>	<b>0 €</b>		

## Revenus Fonciers

---

Régime	Micro-foncier
Recettes brutes	5 400 €
Déficits	
de l'année imputable sur le revenu global	0 €
de l'année imputable sur les seuls revenus fonciers	0 €
antérieurs non encore imputés sur les revenus fonciers	0 €
Déductions Robien/Borloo	0 €

## Revenus Mobiliers

---

### Revenus des capitaux mobiliers

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire au taux de 7,5% (2DH) 0 €

#### Revenus ouvrant droit à abattement

Revenus des actions et parts (2DC) 0 € (A)

Fraction imposable des produits des titres non cotés inscrits sur un PEA (2FU) 0 €

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée supérieure à 8 ans (2CH) 0 € (B)

#### Revenus n'ouvrant pas droit à abattement

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions (2TS) 0 € (C)

Revenus de structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié et autres revenus distribués 0 €

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe (2TR) 0 € (D)

Produits de placement à revenu fixe inférieurs à 2 000 € taxables sur option à 24 % (2FA) 0 € (E)

#### Autres

Revenus des cases B et E déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible (2CG) 0 €

Revenus des cases A, B, C et D déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (2BH) 0 €

Revenus des cases A et C soumis au prélèvement à la source non libératoire de 21% 0 €

Revenus des cases D et E soumis au prélèvement à la source non libératoire de 24% 0 €

Montant des frais et charges déductibles (2CA) 0 €

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères, directive épargne et autres crédits d'impôt restituables (2AB et 2BG) 0 €

Déficits antérieurs non encore déduits (2AA à 2AR) 0 €

*Le total des crédits d'impôt relatifs à vos revenus de capitaux mobiliers est de* 0 €

### Plus-values et gains divers taxables

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés

Soumis au régime de droit commun avant abattement pour durée de détention 0 €

Soumis au régime de droit commun après abattement pour durée de détention 0 €

Pertes de l'année sur cessions 0 €

Pertes antérieures non encore imputés 0 €

## Charges déductibles

---

CSG déductible concernant les revenus du patrimoine		0 €
Pensions alimentaires versées, en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant 2006, à des enfants majeurs célibataires sans enfants et non comptés à charge		
	1er enfant	0 €
	2ème enfant	0 €
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs célibataires sans enfants et non comptés à charge		
	1er enfant	0 €
	2ème enfant	0 €
Pensions alimentaires versées à d'autres personnes (enfants mineurs, parents, ex-conjoint)		
	En vertu d'une décision de justice devenue définitive avant 2006	0 €
	Autres	0 €
Cotisations ou primes versées en 2014 sur les PERP et produits assimilés (PREFON, COREM, CGOS)		0 €
Abattement spécial personnes âgées ou invalides		
	Vous avez plus de 65 ans ou êtes invalide	non
	Votre conjoint a plus de 65 ans ou est invalide	non
Autres déductions		0 €
	<b>Total charges</b>	<b>0 €</b>



### Crédits d'impôts

Intérêts d'emprunt de l'habitation principale	Crédit à 0%	0 €
Logement neuf non BBC acquis en	Crédit à 0%	0 €
Travaux développement durable		
	Bouquet de travaux	0 €
	Action seule	0 €
	A compter du 01/09	0 €
Intérêts des prêts étudiants		0 €
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans		0 €
	Nombre d'enfants concernés	0
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile		0 €
Cotisations syndicales		0 €
Autres crédits d'impôt soumis au plafonnement		0 €
Autres crédits d'impôt non soumis au plafonnement		0 €
	<b>Total crédits</b>	<b>0 €</b>

### Revenu fiscal de référence

---

#### Revenus et profits pris en compte dans le revenu fiscal de référence

Revenus de capitaux mobiliers et produits des contrats d'assurance vie soumis au prélèvement libératoire ou exonérés	0 €	
Revenus des impatriés	0 €	
Indemnités des élus locaux	0 €	
Revenus imposés selon régime des auto-entrepreneurs	0 €	
Abattements sur le bénéfice (pêcheurs, jeunes créateurs, JA)	0 €	
Revenus et prime d'expatriation des salariés détachés à l'étranger	0 €	
Plus-values et gains nets exonérés d'IR (JEI, parts SCR et FCPR, sociétés de personnes, cession pour départ à la retraite ou au sein du groupe familial)	0 €	
Plus-values immobilières imposables (montant net imposable)	0 €	
	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

#### Revenu fiscal de référence des années antérieures

Revenu fiscal de référence 2013	0 €
Revenu fiscal de référence 2012	0 €